

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jobapp: le point après une première année de promotion de l'apprentissage

Jobapp est une démarche de promotion de l'apprentissage menée sur mandat de l'Etat par les organisations de l'économie. Depuis la rentrée 2010 Jobapp incite les entreprises à devenir formatrices ou à étendre leur offre de formation. Le bilan intermédiaire est positif: plus de 700 places ont été identifiées et validées au sein de l'économie vaudoise. Les résultats sont très contrastés en fonction des secteurs d'activité, et la réalité du terrain ne peut pas être résumée à un seul indicateur.

Plus de 1000 entreprises ont reçu un prospecteur Jobapp pour faire le point sur leurs activités formatrices. A fin septembre 2011, 786 engagements fermes liés à l'ouverture d'une place de formation ont été reçus, dans 71 métiers différents.

Des mesures complémentaires en vue de favoriser la réussite de ces formations ont aussi été mises en oeuvre. Ainsi, Jobapp a concouru à l'extension d'un réseau de cours d'appuis scolaires dans différentes régions du canton, toujours en partenariat avec des structures existantes. Le but est de soulager les entrepreneurs de cette lourde tâche, et de permettre aux apprentis qui éprouvent des difficultés scolaires de réussir leur formation. Ces mesures seront étendues au fil de l'année 2012.

A ce stade de la démarche, certains constats peuvent être tirés des premières expériences vécues sur le terrain. L'offre et la demande en matière de places d'apprentissage sont très variables en fonction des métiers et des régions. Sans généraliser - car chaque entreprise présente son profil et ses spécificités - une analyse des premiers résultats indique notamment que les métiers du bâtiment et de l'industrie peinent à trouver suffisamment de candidats en regard des places à disposition, alors que la situation est inverse pour les secteurs soins-santé-social et commerce et vente, où il est fréquent que les entreprises reçoivent de nombreuses candidatures pour une seule place ouverte.

Ces disparités sectorielles indiquent d'ores et déjà que la situation ne peut pas être résumée à de simples indicateurs généraux, notamment au nombre global de places disponibles. Ce constat est renforcé en tenant compte des disparités régionales, car toutes les formations ne sont pas disponibles sur l'ensemble du territoire. Plus riche et varié est le tissu des entreprises formatrices, plus grandes seront les chances

d'adéquation entre les jeunes qui cherchent une formation, et les entreprises prêtes à former.

L'engagement du secteur privé en matière de formation professionnelle a été mis en lumière par cette opération de promotion, puisque le nombre de places supplémentaires disponibles n'a jamais été si élevé ; il en va de même pour le nombre de contrats d'apprentissage signés. Notons aussi que la formation professionnelle ne se limite pas à l'obtention du seul titre de CFC et que de nombreuses formations subséquentes sont possibles, notamment les brevets ou diplômes fédéraux. Il existe aussi des passerelles vers les hautes écoles pour ceux qui souhaitent étendre leur formation au niveau le plus élevé, notamment grâce à la maturité professionnelle. Ces éléments sont également exposés aux entreprises contactées par Jobapp.

Pour sa deuxième année d'activité, Jobapp portera un effort particulier envers les entreprises qui ne forment pas encore, ou qui ne forment plus dans les secteurs les plus demandés par les jeunes. Différentes mesures ont été mises en oeuvre pour mieux comprendre les besoins de ces entreprises, et leur offrir les outils ou l'aide qui leur permettraient de se lancer dans la formation duale avec succès.

Pour l'Etat de Vaud, qui a mandaté les associations patronales, les résultats de la première année d'activité de Jobapp sont réjouissants et s'inscrivent dans la continuité des actions déjà entreprises en faveur de l'encouragement à la création de places d'apprentissage. Chacune des actions s'appuie sur les acquis des démarches précédentes. Le mandat confié aux associations patronales porte d'une part sur la prospection auprès des entreprises afin de susciter l'ouverture de place d'apprentissage et, d'autre part, sur la mise en place de mesures de soutien aux apprentis (cours de soutien, par exemple).

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 06 octobre 2011

Olivier MARK, responsable JOBAPP, 079 210 37 40 - DGEP, Séverin BEZ, Direction générale de l'enseignement postobligatoire. 021 316 63 06

[Script_Jobapp](#)

[Communiqué Jobapp in extenso format pdf](#)

[Dossier_presse_Jobapp_oct_2011](#)